

*Activité 3 : Elaborer et signer une convention intra-professionnelle
et lancer la collecte des ressources financières*

COMPTE RENDU

**Atelier de signature de l'Accord Interprofessionnel entre les
familles professionnelles membres de l'IFRIZ (Production,
Transformation, Commercialisation et Transport) et Lancement
de la collecte Financière**

Politiques et Systèmes Agricoles Durables

Août 2025

Table des matières

2.	Contexte :.....	3
3.	Participation	4
4.	Rappel des objectifs de l’atelier.....	4
5.	Déroulement de l’atelier.....	4
•	Cérémonie d’ouverture :	4
•	Présentation et Validation de l’Accord interprofessionnel.....	5
•	Signature de l’Accord Interprofessionnel	5
6.	Recommandations.	6
7.	TERMES DE REFERENCE	7
15.	LISTE DE PRESENCE.....	12

1. Contexte :

L'agriculture au Mali est considérée comme le moteur de l'économie et une partie intégrante du développement durable, ainsi qu'un mécanisme important de stabilisation et de construction de la paix. Le gouvernement a de plus en plus recours à des approches durables et intégrées pour atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, le système d'intensification de la riziculture (SRI) offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI est une méthode innovante, intelligente par rapport au climat, qui modifie les méthodes de culture conventionnelles dans le but d'augmenter la production tout en préservant l'environnement. Le riz étant un produit stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et international, le Gouvernement malien accorde toute l'attention à ce produit en mettant en place des mesures d'incitation telles que la subvention d'intrants (engrais, semences), d'équipement, etc. En 2020, le PN-SRI a été validé par le ministère de l'Agriculture (MA). Bien que le contenu technique du programme ait été validé, il n'a pas encore franchi tous les processus politiques requis. Il lui manque encore l'acte d'approbation du conseil des ministres pour qu'il entre en vigueur. C'est dans ce cadre que l'EES a été réalisée par la DNA avec l'appui du projet Centre d'Innovations Vertes (CIV). Aussi, les mécanismes de financement et les options de mise à l'échelle au niveau du terrain sont insuffisants pour permettre une mise en œuvre à grande échelle du SRI. Les principaux obstacles à la mise à l'échelle sont les coûts d'investissement initiaux élevés (nouvelles pratiques, semences, équipements) ainsi que la forte intensité de main-d'œuvre. Des produits financiers adaptés (par exemple, de petits prêts) et des innovations dans l'accès à la mécanisation ont un grand potentiel pour surmonter ces obstacles. D'ici 10 ans, le SRI devrait contribuer de manière significative à l'augmentation de 10 % de la production nationale de riz et à l'exportation des excédents prévus dans la *Stratégie nationale de développement de la riziculture* (SNGR, 2009). Jusqu'à 500000 producteurs passeront de la culture conventionnelle à la méthode de culture SRI sur 1 million d'hectares en cinq ans, réduisant ainsi considérablement les émissions de méthane et la consommation d'eau causées par la culture du riz. Ainsi, pour accroître sa contribution à la mise à l'échelle de PN-SRI, l'IFRIZ-M envisage en partenariat avec le projet AgSys dans le but de faciliter l'accès des différents acteurs aux financements adéquats et durables pour la mise en œuvre du SRI. Pour ce faire, l'IFRIZ-M bénéficie d'une subvention de financement sur AgSys à travers un contrat de financement dont la présente activité s'inscrit dans le **Résultat 1 : Une stratégie de mobilisation des ressources internes au sein de l'IFRIZ-M contribuant au financement de PN-SRI est mise en place et opérationnelle**. Ce résultat 1 recourt à la mise en place opérationnelle d'un mécanisme de mobilisation de fin interne. Toutefois il faut rappeler que la Mobilisation des Ressources Internes (MRI) est une action favorable à la constitution des ressources d'autofinancement. La première phase qui est l'étude de faisabilité pour mieux identifier les ressources, les fournisseurs des ressources et les mécanismes pour mobiliser les ressources a été réalisée par l'IFRIZ-M en 2021. Aux termes de l'étude un taux de prélèvement uniforme avec plus d'équité de 0,5% du prix de chaque produit assujéti au prélèvement a été proposé. Le résultat était très impressionnant car si la collecte se faisait au moins à 50%, l'IFRIZ-M enregistrerait plus de 3 milliards. Cette seconde phase dite celle opérationnelle a permis de rédiger une stratégie de mobilisation des ressources internes à partir de l'étude précédente qui a servi de collecte de données secondaires. Cette étude a été complétée par les données primaires collectées par le consultant auprès d'un certain nombre de cible en vue de finaliser l'analyse sur les propositions d'option à mettre en place sous forme de mécanisme de mobilisation de ressources. Les propositions d'option opérationnelles permettront à l'IFRIZ de retenir une proposition qu'elle développera pour la mobilisation des ressources sur la filière. Toutefois, il faut noter que lorsque la stratégie est validée avec l'option choisie par l'IFRIZ, un manuel sera élaboré autour de la gestion des ressources que pourrait mobiliser le dispositif. Ce document permettra de renforcer la lisibilité et la transparence dans la gestion des fonds qui sera de rigueur. Ainsi que l'IFRIZ-M en collaboration avec le projet AgSys a engagé une prestation qui a produit un document de stratégie et un qui doit faire l'objet d'une validation au cours du présent atelier qu'elle organise.

La validation du document de stratégie et du manuel de procédures ont conduit à l'IFRIZ et ses membres de prendre des engagements en vue de l'opérationnalisation de ces outils de référence pour l'IFRIZ dans le cadre de la mobilisation des ressources internes identifiées. Pour ce faire, un document d'accord collectif interne a été élaboré et validé par les parties prenantes sur la base des résultats de l'étude sur les cotisations interprofessionnelles réalisées en 2022.

Le présent atelier est organisé pour faciliter la signature de l'Accord Interprofessionnel entre les familles professionnelles. Cet accord interprofessionnel signé représente un acte de validation des acteurs des familles professionnelles de l'IFRIZ pour matérialiser l'autorisation //l'acceptation de prélèvement eau niveau de chaque operateur des familles le taux qui le concerne.

2. Participation

L'atelier a enregistré une quarantaine de participants représentant les familles professionnelles (producteurs, transformation, commercialisation, transport), l'équipe technique de l'IFRIZ et l'équipe technique de prestation (voir liste de présence en annexe).

3. Rappel des objectifs de l'atelier

L'objectif principal de l'atelier est de permettre à l'Interprofession et ses membres de signer un accord interprofessionnel conformément aux prescriptions de cotisation interprofessionnelle affectées à chaque membre.

Il s'agit spécifiquement de :

- Présenter le contenu de l'Accord cadre conformément aux indications validées dans la stratégie ;
- Valider le contenu de l'Accord Interprofessionnel et procéder à la signature ;
- Procéder à la signature de l'Accord Interprofessionnel entre les familles professionnelles et l'IFRIZ

4. Déroulement de l'atelier

L'atelier a été animé et facilité par un prestataire expérimenté dans le domaine. Il a conduit l'atelier à travers une démarche participative de manière que chaque acteur professionnel se sent responsable du contenu du document et aussi de ce qui va advenir. Pour mieux réussir, les travaux se sont déroulés en plénière à travers une présentation du contenu de l'Accord interprofessionnel interne suivi des question réponses et de la validation.

La conduite du déroulement de l'atelier a été articulée autour d'un agenda comprenant les différents points suivants :

- **Cérémonie d'ouverture :**

L'ouverture de l'atelier a été fait par le président qui a souhaité la bienvenue aux participants et leur remercié de leur présence malgré les préoccupations de la campagne agricole. Il rappelle les participants du contexte de l'organisation du présent atelier dont l'objectif n'est plus à démontrer depuis l'étude sur le prélèvement réalisée sur le budget du projet d'Assistance de l'IFRIZ (AT-IFRIZ). Il poursuit en rappelant que cette activité est la continuité de ce projet où l'IFRIZ s'est engagée à la mobilisation des ressources internes à partir des cotisations volontaires obligatoires (CVO) dénommée au sein de l'IFRIZ cotisation Interprofessionnelle (CIP). Il termina son intervention en exhortant les uns et les autres des

familles professionnelles à mieux examiner les informations relatives à chacune à ce qui lui revient de responsabilité pour faciliter la validation de l'Accord et sa signature par chaque famille professionnelle.

- **Présentation et Validation de l'Accord interprofessionnel**

Le consultant a fait une présentation de l'Accord Interprofessionnel dans ses dimensions structurées qui se présente de la manière suivante :

- Champ d'application de l'Accord
- Objet de l'Accord
- Source de financement
- Mode de prélèvement au niveau de chaque famille professionnel, le passage obligé, le délai, la période, etc.
- Les voies de recours en cas de non-respect des engagements par un acteur
- Vérification
- Durée de l'Accord
- L'extension de l'Accord

Le consultant dans sa présentation a mis l'accent sur le mode d'utilisation des fonds mobilisés à travers une proposition d'affectation validée par l'ensemble des familles professionnelles. Cette situation est de nature à encouragé la volonté de chaque partie car dénote en partie une transparence et une lisibilité dans la gestion des ressources. Cette affectation est la suivante :

- 15% pour le fonctionnement et les activités de développement de l'IFRIZ-M ;
- 15% soit 5% pour les quatre familles de l'IFRIZ-M, au prorata des fonds mobilisés par famille ;
- 7% pour le fonctionnement de l'organe de prélèvement ;
- 7% pour la Recherche agronomique ;
- 8% pour la recherche-développement (transformation) ;
- 5% pour la communication interprofessionnelle ;
- 6% comme fonds de lissage (soutien des prix) ;
- 7% comme fonds de réserve ;
- 25% comme fonds pour la mutuelle santé, l'éducation et l'approvisionnement en intrants agricoles.

Au terme de la présentation du consultant, quelques questions de compréhension ont été posées relatives aux point suivants :

- L'exportation du riz n'est-elle pas concernée par le prélèvement si oui comment faire pour cela
- Le rôle de chaque famille en fonction de ses engagements
- Importance de l'extension de l'Accord et comment cela doit se passer ?

Aux questions de compréhension, des clarifications ont été apportées par le consultant et par le Secrétaire Exécutif et le président de l'IFRIZ.

Cette étape de clarification a été suivie de l'examen des différents points de cotisations, le mode de prélèvement, en fonction de chaque famille conformément à la stratégie de mobilisation des ressources internes. Cette vérification de la conformité à son tour a terminé par la validation de l'Accord interprofessionnel par chaque famille.

- **Signature de l'Accord Interprofessionnel**

Une fois l'Accord Interprofessionnel interne validé, les familles professionnelles et l'IFRIZ ont procédé à la signature.

5. Recommandations.

Au terme de la signature de l'Accord Interprofessionnel interne, l'IFRIZ et ses membres se sont convenus de procéder :

- Restitution et information /sensibilisation par chaque famille professionnelle en ce qui lui concerne les acteurs membres à la base.
- Chaque famille membre de veiller au respect des engagements.
- Mettre en place un cadre de suivi périodique au sein de l'IFRIZ de l'évolution du processus.
- A l'IFRIZ d'accélérer la mise en place de la société afin d'opérationnaliser le dispositif global.

6. TERMES DE REFERENCE



*Activité 3 : Elaborer et signer une convention intra-professionnelle
et lancer la collecte des ressources financières*

TERMES DE REFERENCE

**Atelier de signature de l'Accord Interprofessionnel
entre les familles professionnelles membres de
l'IFRIZ (Production, Transformation,
Commercialisation et Transport) et Lancement de la
collecte Financière**

Août 2025

Table des matières

Table des matières	2
1. Contexte :.....	3
2. Justification	Erreur ! Signet non défini.
3. Objectifs de l'étude	4
4. Résultats Attendus	10
5. Déroulement de l'atelier.....	4
6. Participants.....	11
7. Date et lieu de l'atelier	11
8. Programme prévisionnel de l'atelier	11

7. Contexte :

L'agriculture au Mali est considérée comme le moteur de l'économie et une partie intégrante du développement durable, ainsi qu'un mécanisme important de stabilisation et de construction de la paix. Le gouvernement a de plus en plus recours à des approches durables et intégrées pour atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, le système d'intensification de la riziculture (SRI) offre un grand potentiel pour intégrer des méthodes de culture adaptées au climat et écologiquement durables dans la culture du riz. Le SRI est une méthode innovante, intelligente par rapport au climat, qui modifie les méthodes de culture conventionnelles dans le but d'augmenter la production tout en préservant l'environnement. Le riz étant un produit stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et international, le Gouvernement malien accorde toute l'attention à ce produit en mettant en place des mesures d'incitation telles que la subvention d'intrants (engrais, semences), d'équipement, etc. En 2020, le PN-SRI a été validé par le ministère de l'Agriculture (MA). Bien que le contenu technique du programme ait été validé, il n'a pas encore franchi tous les processus politiques requis. Il lui manque encore l'acte d'approbation du conseil des ministres pour qu'il entre en vigueur. C'est dans ce cadre que l'EES a été réalisée par la DNA avec l'appui du projet Centre d'Innovations Vertes (CIV). Aussi, les mécanismes de financement et les options de mise à l'échelle au niveau du terrain sont insuffisants pour permettre une mise en œuvre à grande échelle du SRI. Les principaux obstacles à la mise à l'échelle sont les coûts d'investissement initiaux élevés (nouvelles pratiques, semences, équipements) ainsi que la forte intensité de main-d'œuvre. Des produits financiers adaptés (par exemple, de petits prêts) et des innovations dans l'accès à la mécanisation ont un grand potentiel pour surmonter ces obstacles. D'ici 10 ans, le SRI devrait contribuer de manière significative à l'augmentation de 10 % de la production nationale de riz et à l'exportation des excédents prévus dans la *Stratégie nationale de développement de la riziculture* (SNDR, 2009). Jusqu'à 500000 producteurs passeront de la culture conventionnelle à la méthode de culture SRI sur 1 million d'hectares en cinq ans, réduisant ainsi considérablement les émissions de méthane et la consommation d'eau causées par la culture du riz.

Ainsi, pour accroître sa contribution à la mise à échelle de PN-SRI, l'IFRIZ-M envisage en partenariat avec le projet AgSys dans le but de faciliter l'accès des différents acteurs aux financements adéquats et durables pour la mise en œuvre du SRI. Pour ce faire, l'IFRIZ-M bénéficie une subvention de financement sur AgSys à travers un contrat de financement dont la présente activité s'inscrit dans le

Résultat 1 : Une stratégie de mobilisation des ressources internes au sein de l'IFRIZ-M contribuant au financement de PN-SRI est mise en place et opérationnelle. Ce résultat 1 recourt

à la mise en place opérationnelle d'un mécanisme de mobilisation de fin interne. Toutefois il faut rappeler que la Mobilisation des Ressources Internes (MRI) est une action favorable à la constitution des ressources d'autofinancement. La première phase qui est l'étude de faisabilité pour mieux identifier les ressources, les fournisseurs des ressources et les mécanismes pour mobiliser les ressources a été réalisée par l'IFRIZ-M en 2021. Aux termes de l'étude un taux de prélèvement uniforme avec plus d'équité de 0,5% du prix de chaque produit assujéti au prélèvement a été proposé. Le résultat était très impressionnant car si la collecte se faisait au moins à 50%, l'IFRIZ-M enregistrerait plus de 3 milliards. Cette seconde phase dite celle opérationnelle a permis de rédiger une stratégie de mobilisation des ressources internes à partir de l'étude précédente qui a servi de collecte de données secondaires. Cette étude a été complétée par les données primaires collectées par le consultant auprès d'un certain nombre de cible en vue de finaliser l'analyse sur les propositions d'option à mettre en place sous forme de mécanisme de mobilisation de ressources. Les propositions d'option opérationnelles permettront à

l'IFRIZ de retenir une proposition qu'elle développera pour la mobilisation des ressources sur la filière. Toutefois, il faut noter que lorsque la stratégie est validée avec l'option choisie par l'IFRIZ, un manuel sera élaboré autour de la gestion des ressources que pourrait mobiliser le dispositif. Ce document permettra de renforcer la lisibilité et la transparence dans la gestion des fonds qui sera de rigueur.

Ainsi que l'IFRIZ-M en collaboration avec le projet AgSys a engagé une prestation qui a produit un document de stratégie qui doit faire l'objet d'une validation au cours du présent atelier qu'elle organise. La validation du document de stratégie et du manuel de procédures ont conduit à l'IFRIZ et ses membres de prendre des engagements en vue de l'opérationnalisation de ces outils de référence pour l'IFRIZ dans le cadre de la mobilisation des ressources internes identifiées. Pour ce faire, un document d'accord collectif interne a été élaboré et validé par les parties prenantes sur la base des résultats de l'étude sur les cotisations interprofessionnelles réalisées en 2022.

Le présent atelier est organisé pour faciliter la signature de l'Accord Interprofessionnel entre les familles professionnelles. Cet accord interprofessionnel signé représente un acte de validation des acteurs des familles professionnelles de l'IFRIZ pour matérialiser l'autorisation /l'acceptation de prélèvement eau niveau de chaque opérateur des familles le taux qui le concerne.

8. Objectifs de l'atelier

L'objectif de l'atelier est de permettre à l'Interprofession et ses membres de signer un accord interprofessionnel conformément aux prescriptions de cotisation interprofessionnelle affectées à chaque membre.

Il s'agit spécifiquement de :

- Présenter le contenu de l'Accord cadre conformément aux indications validées dans la stratégie ;
- Valider le contenu de l'Accord Interprofessionnel et procéder à la signature ;
- Procéder à la signature de l'Accord Interprofessionnel entre les familles professionnelles et l'IFRIZ

9. Résultats Attendus

- Un partage du de l'Accord interprofessionnel a été présenté par le consultant ;
- L'Accord interprofessionnel a été validé suite aux observations et amendements apportés ;
- L'Accord interprofessionnel a été signé entre les familles professionnelles et l'Interprofessionnel

10. Déroulement de l'atelier

L'atelier sera conduit par une démarche participative. Les travaux se dérouleront en plénière et en groupe par famille professionnelle pour mieux examiner à chacun ce qui lui revient de responsabilité. Les travaux de l'atelier seront structurés autour de quatre (4) points :

- Cérémonie d'ouverture ;
- Présentation du document par le consultant
- Validation du document
- Signature de l'Accord Interprofessionnel
- Recommandations.

11. Participants

La configuration des participants se présente comme suit :

Désignation	Participants
Participants non-résidents des familles professionnelles	30
Participants résidents familles professionnelles IFRIZ-M	10
Equipe technique IFRIZ-M	2
Equipe Prestataire	1
TOTAL	43

12. Date et lieu de l'atelier

L'atelier se tiendra à Bamako à Niamakoro Cité UNICEF au siège de l'IFRIZ le 21 Août 2025 au cours d'une journée de travail.

13. Programme prévisionnel de l'atelier

Le programme provisoire se présente suivant le tableau ci-après :

Horaires	Contenus	Responsables
08h30- 9h00	Accueil des participants	IFRIZ
9h00- 9h15	Cérémonie d'ouverture	Président
9h15 – 9h15	Contexte et objectif	Secrétaire Exécutif
9h15 – 11h00	Présentation du contenu de l'Accord Interprofessionnel	Consultant
11h00 – 10h15	Pause-café	IFRIZ
10h15 -11h30	- Questions de compréhension - Discussions/échanges en plénière autour du document pour son amélioration	Participants
11h00- 12h30	Validation du document en rappel des points d'amélioration retenus	Participants
12h30 -13h00	Signature de l'Accord entre les familles professionnelles et l'IFRIZ	Familles professionnelles membres de l'IFRIZ
13h00-13h30	Recommandations	Participants
13h30- 14h30	Clôture et déjeuner	IFRIZ

14. LISTE DE PRESENCE













Liste des participants

Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects techniques dans le processus	Signature
1. Boly	Faling	Tolodo/Sogou	76 66 65 98	MPP/ZRR32	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2. Boubacon	SYLLA	Niono	74 41 99 70	AMACONS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3. Hamadane	Tamurata	TORP	74 36 82 68	ZFR32	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
4. Bakaynou	Niang	Koulikoro	76 02 65 52	ZFR32	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
5. Sani	COSSOUMTA	Niono	75 10 96 82	Sekogon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
6. Maïsa	Mahamane	Bko	76 30 11 90	ZFR32	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
7. Amadou	Wassalo	Niono	76-21-23-91	ZFR32	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
8. Molamad	SATTARE	Bagoueta	76-41-66-75	IFR32	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
9. ARKI	Giliclo	Bamako	76-03-86-75	Rhacag	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
10. Bakka	Fatoumata	Koko	70 22 65 90	AMTR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

¹ Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects techniques dans le processus	Signature
11. DIARRA	Mamadou yao	Segou	79 07 2922	PNPR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
12. Lawra	Macalou	Koulikoro	76 01 60 04	ANTR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
13. THERA	Guamane	Segou	76 60 00 05	ANTR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
14. Amuéli	SAWAPOBO	Segou	76 35 67 22	ANTR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
15. Alina	Sanne Ké	Bamako	26 41 06 24	ANTR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
16. SISSOHO	Sambou	Nopti	65 65 00 47	PNPR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
17. Guzmane	Hahaneuf TRAORE	Bamako	76 71 11 93	PNTR/TPRZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
18. Daouda	DRAFFE	Segou	71 71 36 66	ARH	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
19. KONE	Hongga	Holondieba/Strawo	71 29 83 58	PNPR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
20. DRAKITE	Fatoumata	Nopti	76 18 35 36	ANTR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
21. Mamadou yao	Diama	Segou	79 07 29 73	PNPR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

¹ Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

	Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects techniques dans le processus	Signature
22.	Goulbaly	Kalim	Casogigi-Segou	79 48 51 49		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
23.	TENBELY	CHÉICK	SOLA SÉDY	RSHT BKO 75 44 74 65	IERIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
24.	Rokia	Diello	Si-Kabo-Nièna	74 61 00 20	IERIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
25.	Moussa	Jane'	Niono	75 45 30 84	Si-Adm (IERIZ-01)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
26.	Maha	Sangho	Diou	72 15 23 26	IERIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
27.	Ibnakim	Gisse	Bamako	66-78-10-59	IERIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
28.	Dembele	cherek Oumar	Bamako	76494582	Comptable	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
29.	Niambele	Modibo	Segou	74 05 12 40	FasoTigi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
30.	Adama	Yaboué	Pacara	79 45 12 58	Sida Baoude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
31.	Halamine	Dioko	Hacina	76 22 73 17	Sida Baoude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
32.								

¹ Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

Nom(s) de famille	Prénom(s)	Provenance	Numéro de téléphone	Structure/Fonction	Consentement à utiliser comme pièce justificative dans la comptabilité	Consentement à pour d'autres aspects techniques dans le processus	Signature
33. KEITA	Seydou	Bamako	79089144	ITRIZ-IT	X	X	
34. Togola	Werkia	Sikasso	73499844	AW/TRN	X	X	
35. Kane	Achalou	Bamako	74569784	ITRIZ-IT	X	X	
36. Baccou	KEBG	Nopi	79298643	PNPR	X	X	
37. Mama	Samaratou	Nopi	76425576	PNPR	X	X	
38. Assian	DOUBTA	Bangui	73448573	ANTR-IT	X	X	
39. S'imony	Togola	Sikasso	7140361	PNPR	X	X	
40. Djelika	Sangho	Nopi	90866977	ANTR	X	X	
41. Doumbia	Youkouf	Wiono	75116478	PNPR	X	X	
42. Inoé	Bakary	Mou	78224460	ORTB	X	X	
43. Sangaré	Foukemi	BKO	79089994	ITRIZ-IT	X	X	
44. Sidière	ITIBRELL	Wérouba		PNPR-IT	X	X	

Je consens par la présente au traitement de mes données personnelles, telles que spécifiées dans l'avis de protection des données ci-dessus, par la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la finalité de traitement susmentionnée.

